



DÉLIBÉRATION

du 23 mai 2023

Présents : 26 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>25/05/2023</u> Publiée, le <u>26/05/2023</u> Notifiée, le	Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU. Étaient absents excusés : M. Fabrice PAYEN (ayant donné pouvoir à M. Philippe THIBAUDEAU), Assistait également au titre des services : Philippe RENAUD, Marie LARDEUX, Fabienne PITON Secrétaire de séance : M. Philippe JAHAN Date de la convocation : 17 mai 2023
Délibération n°23.3.13	VOIRIE – RESEAUX – ENVIRONNEMENT <i>Approbation des dossiers d'enquête publique et enquête parcellaire pour la liaison douce allant du Bourg vers les Etourneaux</i>

Madame le Maire rappelle aux élus le projet de création d'une liaison cyclable entre le bourg et les Etourneaux. Elle rappelle également aux élus que les propriétaires du foncier situé sur le tracé de la liaison douce ont été sollicités pour la conclusion d'une promesse de vente d'une partie de leur terrain nécessaire à la création du projet. L'ensemble des propriétaires excepté deux d'entre eux ont signés cette promesse de vente.

Ce projet, de sécurité et visant au maillage du territoire par des mobilités douces, nécessite l'acquisition des parcelles appartenant aux deux propriétaires ayant refusés la vente. Madame le Maire rappelle donc aux élus la délibération du 14 décembre 2021 sollicitant la tenue d'une enquête publique préalable et à la déclaration d'utilité publique et la tenue d'une enquête parcellaire conjointe afin d'aboutir à l'expropriation des terrains dont les négociations amiables n'auraient pu aboutir. Il convient désormais d'approuver le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire définissant les emprises foncières nécessaires à la réalisation de l'opération.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'exposé présenté,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles R.112-4 et R.131-3,

Vu la tenue d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire pour la liaison douce allant du bourg aux Etourneaux du 12 au 30 juin prochain,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **APPROUVE** le dossier d'enquête publique et le dossier d'enquête parcellaire pour la liaison douce reliant le Bourg et les Etourneaux.

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Philippe JAHAN
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-
20230523-23313-DE Reçu le 25/05/2023